

de Lyon, le barrage autorisé par le roi, et décidèrent que des deniers en provenant « seroit faict certain arc de pierre par certaine forme audit pont, joignant à l'autre arc de pierre sur lequel est assise la tournelle ou eschiffe naguères faicte. » Le 28 janvier 1380, Oudart d'Artanville, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon enjoignit aux conseillers de s'occuper immédiatement de la construction de cette arche qui devait être terminée, au plus tard, à Pâques de l'année 1381 (1).

Le 16 septembre 1383, les consuls Aynard de Ville-neuve, Mathieu de Chaponnay, Guillaume de Durche, Thomas de Varey, Pierre Favre, Guillaume Trouilleur et André Bonin, en qualité d'administrateurs de la fabrique du pont, achetèrent de Perronin de Nièvre, citoyen de Lyon, une grande île, ou broteau, « contigu à la pile de pierre du pont de bois, où se trouvaient les degrès pour descendre audit broteau (2). » Cette acquisition fut faite dans l'intérêt du pont qui n'avancait que bien lentement. L'essentiel, l'argent, lui faisait toujours défaut. Ses revenus étaient limités, le zèle des donateurs pieux s'était refroidi, et le roi, à raison des circonstances malheureuses que traversait alors la France, ne pouvait lui venir en aide par des subsides.

Le consulat avait à cœur, cependant, d'accomplir la tâche qu'il tenait en charge. Il rechercha les moyens,

---

(1) Arch. municipales, série D D.

(2) « Peroninus de Nevre, civis Lugdunensis... vendit... consilibus universitatis civitatis Lugdunensis rectoribusque et gubernatoribus fabrice seu operis pontis Rodani, ad opus dicti pontis... brotelum situm et contiguum ponti predicto a parte boree, videlicet a quadam pila lapidea dicti pontis fustei, in qua sunt gradus pro descendendo in dicto brotello. » (Arch. municipales, série DD.)